

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 17 février 2011 et affichée le même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Jeudi 24 février 2011

ORDRE DU JOUR

- 1 - **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 28 JANVIER 2011**
- 2 - **FINANCES / MARCHE FOURNITURES DE BUREAU / ATTRIBUTION**
- 3 - **SYNDICAT DES MARAIS / RETRAIT AU SEIN DU S.M.A.B.B. / AVIS DU CONSEIL**
- 4 - **PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**
- 5 - **COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- 6 - **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

L'an deux mille onze, le jeudi 24 février, le conseil municipal de Tignieu-Jamezieu, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. POMMET (☎19h22), MME BRENIER, M. CAZALY, MME MARCHAND, MM ABAD, MICHALLET, MMES BRISSAUD, ROSTAING, PEYSSON, GAROFALO (☎19h10), MM DURAND, LARCHER, BARAT, DANDIS.

<u>POUVOIRS</u> :	M. SBAFFE	A	M. REYNAUD
	MME FERNANDEZ	A	M. PAVIET SALOMON
	MLE GUIMARAES	A	MME ROUX
	MME BAZ	A	MME CHINCHOLE
	M. DHONT	A	M. IMBERDISSE
	M. BELMELIANI	A	MME BRENIER
	M. ALLAMANCHE	A	M. LARCHER

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MARCHAND.

Avant de passer à l'approbation du compte rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire rappelle au Conseil la démission de Madame Béatrice GAUTHIER de son poste de Conseillère municipale et ce, pour des raisons personnelles (courrier reçu le 26 janvier 2011).

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Locales, le Sous-préfet en a été immédiatement informé et un courrier a été envoyé au suivant de liste pour intégrer le Conseil.

A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue de cette personne. Le Conseil reste donc incomplet, à savoir 26 Conseillers au lieu de 27.

Cette information étant faite, Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

Point rajouté.

☞ Scolaire / Dispositif de Réussite Educative / Participation financière.

Votants : 26

Pour : 26

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2011.

Monsieur BARAT conteste les termes employés dans ce compte rendu, concernant le tract distribué par son groupe au sujet de l'adhésion de Tignieu Jameyzieu à la CAPI. Pour lui, il n'y a « pas d'erreurs, mais des interrogations ».

Monsieur le Maire lui répond que « nier les quatre rejets par la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas de la demande d'entrée de Tignieu Jameyzieu au sein de cette structure est belle et bien une erreur ».

Souhaitant connaître les raisons qui ont conduit la Communauté de Communes à ces refus, Monsieur BARAT s'entend répondre par le Maire que lui-même ne les connaît pas.

Monsieur DANDIS considère pour sa part que l'erreur est de croire que Crémieu n'est pas notre bassin de vie. Monsieur le Maire lui fait alors part des propos récents du Sous-préfet de la Tour du Pin qui au contraire confirment que le bassin de vie de Tignieu Jameyzieu est sur le canton de Pont de Chéry.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 28 janvier 2011 comme suit :

Votants : 25

Pour : 23

Abstentions : 2 (MM. Barat et Dandis)

- **2 – FINANCES / MARCHÉ FOURNITURES DE BUREAU / ATTRIBUTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une procédure d'appel à la concurrence doit être lancée dès lors que le seuil de 4.000 € hors taxes est atteint.

Un appel d'offres pour les fournitures de bureaux et de petits matériels a ainsi été lancé le 6 décembre 2010. Le marché total comportera un seuil minimum de dépenses (8.000 € TTC) et un seuil maximum (15.000 € TTC).

Le cahier des charges a été établi par le service financier de la mairie, sur la base des fournitures actuellement utilisées par les différents services municipaux.

Cinq sociétés ont répondu dans le délai imparti, à savoir FIDUCIAL, BURO MINUT, OFFICE DEPOT, MAJOLIRE, BADOIL. Les différentes offres ont été étudiées par le service financier et il est proposé au Conseil d'attribuer le marché à la société MAJOLIRE.

Une précision est apportée à Monsieur LARCHER en ce qui concerne la proposition financière d'OFFICE DEPOT, à savoir que cette société n'a aucun bureau ou local sur le secteur, ni aucun représentant.

Bien que leurs offres de prix soit très compétitives, il est cependant indispensable de pouvoir traiter certaines commandes sur place en mairie, avec le personnel du service financier et non pas uniquement par Internet ou par téléphone.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 25 Pour : 25

- **3 – SYNDICAT DES MARAIS / RETRAIT AU SEIN DU S.M.A.B.B. / AVIS DU CONSEIL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre a engagé une réforme de ses statuts, afin de redéfinir son objet et sa composition.

L'analyse juridique de ses statuts a révélé que le Syndicat des Marais n'était pas légalement habilité à adhérer au SMABB car l'objet du Syndicat des Marais consigné dans l'article 2 de ses statuts précise « qu'il réalise (...) tous les travaux hydrauliques à l'exclusion de ceux relevant du SMABB dans le périmètre du Syndicat des Marais ».

Or, l'ensemble du périmètre du Syndicat des Marais est inclus dans celui du SMABB. De plus, les compétences hydrauliques du Syndicat des Marais excluent dans leur ensemble celles du SMABB.

La Sous-préfecture de La Tour du Pin a indiqué qu'une procédure officielle de retrait du Syndicat des Marais est nécessaire pour modifier la composition du SMABB actuellement en vigueur.

Le Conseil est sollicité pour donner son avis sur ce retrait.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **4 – PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**

Monsieur le Maire propose au Conseil les modifications de postes suivantes, suite à un départ en retraite au restaurant scolaire La Plaine et à la reprise d'activité d'un agent administratif, suite à une demande de mise en disponibilité, à savoir :

- ☞ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps non complet.
- ☞ Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet.
- ☞ Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet.
- ☞ Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet 50%.

Ces modifications prendront effet au 1^{er} mars 2011, sachant que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion avait été saisi pour avis.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **5 – SCOLAIRE / DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE / PARTICIPATION FINANCIERE**

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires informe le Conseil de la tenue d'une réunion en mairie de Pont de Chérury le 22 février courant, concernant la constitution du bureau du GIP appelé à porter le DRE.

De ce fait, un Président et son Vice-président ont été désignés. Dans le même temps, il a été procédé à la nomination d'une Directrice (poste à temps complet) et d'une Coordinatrice (poste à 20%).

Monsieur IMBERDISSE précise que le budget alloué au DRE est de 110.000 € dont 85.000 € attribués par l'Etat. Les 25.000 € restants sont attribués par les trois communes membres, à savoir Chavanoz, Pont de Chérury et Tignieu Jameyzieu.

Le dispositif débutera le 1^{er} mars prochain, mais l'Etat ne versera les 2/3 de sa part qu'après un premier versement des communes membres, ce qui risque de retarder le salaire de la Directrice et de la Coordinatrice.

De ce fait, il est proposé au Conseil de donner un accord de principe au versement dans les plus brefs délais de la participation financière de Tignieu Jameyzieu au fonctionnement du DRE. Il conviendra également que les trois communes membres du GIP prennent en charge l'achat d'un logiciel spécifique « Etat », d'un coût de 7 à 8.000 €

Monsieur le Maire précise que les modalités de calcul et les critères de répartition de cette participation restent à définir. Ces critères pourraient être établis au regard du nombre d'élèves scolarisés sur chaque commune, tant en 1^{er} cycle qu'au collège, sachant que les trois communes seront classées en zone d'éducation prioritaire pour ce dispositif.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

SPORTS (Robert ABAD) :

☞ La Commission s'est réunie le 31 janvier 2011 en mairie pour faire le bilan de l'état actuel des infrastructures communales sportives. Les besoins seront appréhendés lors des Commissions Finances prévues pour l'élaboration du budget 2011.

URBANISME / BATIMENT (Elisabeth ROUX) :

☞ La Commission s'est réunie le 7 février pour faire le point sur les dossiers importants à traiter en 2011 (Eco quartier, ZAC, Voie de délestage, Assainissement), mais également pour faire le bilan des autorisations de Droit des Sols délivrées en 2010.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

☞ La Commission se réunira le 1^{er} mars 2011 à 18 heures en mairie.

☞ Le Conseil Général a été rencontré en mairie pour préparer notamment les dossiers de travaux 2011 concernant la route de Lyon à Jameyzieu, le carrefour à l'entrée Est de la commune.

☞ Des feux tricolores seront provisoirement implantés sur la route de Crémieu à hauteur de l'imprimerie ICA, afin de limiter la vitesse beaucoup trop excessive sur ce secteur. Ces feux régleront également la sortie des commerces riverains. Cette solution est retenue en attendant de l'étude commandée aux services de la DDT de Crémieu depuis plus de quatre ans et de la programmation du carrefour giratoire des RD517 et 65b.

ENVIRONNEMENT (Hélène MARCHAND) :

☞ Une réunion s'est tenue ce jour en mairie, avec les représentants du S.M.A.B.B. et de la FRODON Rhône Alpes (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) sur le plan de désherbage communal lancé en 2010. Une présentation générale des objectifs à atteindre a été faite, ainsi que des propositions de méthode d'entretien des espaces verts par quartiers. L'objectif principal est de réduire au maximum l'emploi de produits toxiques pour le milieu naturel, en adaptant nos méthodes de travail actuelles aux nouvelles consignes environnementales.

CULTURE (Philippe REYNAUD) :

☞ La traditionnelle soirée de la Saint Patrick se déroulera à la salle Laurencin le 17 mars prochain à partir de 20 heures.

- COMPTES RENDUS DES SYNDICATS

SIVOM DE L'AGGLOMERATION (Max IMBERDISSE) :

☞ Réunie le 22 février, le Syndicat a présenté ses orientations budgétaires pour 2011. Il a été précisé que le SIVOM comprend actuellement 29.327 habitants.

- INFORMATIONS DIVERSES

☞ Une modification du SCOT actuel est très probable, suite aux nouvelles dispositions résultant de la loi sur la Réforme Territoriale.

☞ Le Conseil d'administration du collège aura lieu le 25 février.

☞ Le conciliateur du canton (Monsieur MAGAT) tient désormais une permanence en mairie, le 1^{er} mercredi de chaque mois.

☞ Suite à une rencontre avec le Sous-préfet ce 21 février, il apparaît que notre Chef de Police Municipale peut rester en fonction jusqu'à ses 67 ans ½, soit 10 trimestres supplémentaires. Par contre, le Brigadier Chef Principal actuellement en congé maladie depuis plus de 200 jours doit régulariser dans les plus brefs délais sa situation statutaire, à savoir soit partir en retraite (il bénéficie de toutes ses annuités), soit demander une prolongation d'activité après avoir été reconnu apte physiquement.....

☞ Une rencontre est prévue en mairie ce lundi 28 février avec le Conseil Général et le maire de Pont de Chérury, pour des questions de voiries communes.

FIN DES DEBATS : 20 heures 14.

PROCHAINE SEANCE :

EN PRINCIPE

☞ VENDREDI 25 MARS 2011 A 19 HEURES